Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 49

Artikel: Correspondances postales entre la France et la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889581

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les propositions de la conférence des experts de Genève sont donc de nature à assurer aux armoiries suisses à l'étranger une protection sensiblement meilleure que par le passé.

Le Comité économique du Conseil de la Société des Nations aura à s'occuper maintenant de ces propositions et à présenter au Conseil de nouvelles propositions en vue de la conférence de révision — mentionnée plus haut — qui aura probablement lieu en automne 1925. On peut exprimer le vœu que les suggestions de la conférence des experts soient prises en sérieuse considération.

CORRESPONDANCES POSTALES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

A la demande de divers membres de notre Chambre, nous avons signalé à la Direction de l'Exploitation postale du Ministère des Postes et des Télégraphes que, malgré la récente élévation des taxes postales internationales, un grand nombre de lettres et cartes continuaient à arriver en Suisse insuffisamment affranchies.

Nous avons reçu, de cette Administration, la réponse suivante :

« Monsieur le Président,

« En réponse à votre lettre du 15 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la situation sur laquelle vous voulez bien attirer mon attention a déjà été signalée de divers côtés à mon Administration.

« Les mesures ont été prises pour renseigner le public sur les nouveaux tarifs applicables dans les relations avec l'étranger : communiqués à la presse, tableaux affichés dans les bureaux de postes, etc..., Il a été, en outre, prescrit aux bureaux de poste de surseoir à l'expédition des correspondances insuffisamment affranchies, pour permettre aux expéditeurs, dûment avisés, de compléter les affranchissements, lorsque les noms et adresses de ces derniers figurent à l'extérieur des envois.

« Il y a lieu d'escompter de cette mesure une amélioration progressive de la situation.

« En vous adressant les vifs remerciements de mon Administration pour votre obligeante communication, je vous prie d'agréer, etc... »

EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS MODERNES, PARIS 1925.

Le règlement de la Section suisse prévoit la constitution d'une Commission d'exposition de onze membres, comprenant notamment trois artistes, trois représentants des milieux industriels, un représentant du Département fédéral de l'Economie publique et un représentant du Département fédéral de l'Intérieur.

Le Conseil fédéral a appelé les personnalités suivantes à en faire partie :

MM. *Laverrière,* architecte, Lausanne, représentant de la Commission fédérale des Arts appliqués.
Chiesa, peintre, Sagno (Tessin), idem.
Altheer, architecte, Zurich, idem.
Steiger-Zust, industriel, Saint-Gall.
Brandt Gustave, industriel, Paris.
Boos-Jegher Ed., Office fédéral des expositions, Zurich.
Baud-Bovy, président de la Commission fédérale des Arts appliqués.
Richard Buhler, industriel, Winterthour.
A. Junod, directeur de l'Office suisse du Tourisme, Berne.
Dr Wetter, représentant du Département fédéral de l'Economie publique, Berne.
Dr Vital, représentant du Département fédéral de l'Intérieur, Berne.

La présidence de la Commission a été confiée à M. *Baud-Bovy.*

M. le Ministre *Dunant* a été désigné comme Commissaire général.

A propos de la participation de la Suisse, l'*Œuvre,* organe de l'Association suisse de l'Art et de l'Industrie, émet les appréciations suivantes :

Le travail effectif d'organisation peut donc commencer et nous espérons vivement — car cela ne dépendra pas de nous — que l'on s'y mettra d'urgence. Il n'y a plus un jour à perdre si nous voulons que les artistes et les industriels dont la collaboration est la condition première du succès de l'entreprise, aient le temps matériel de se préparer. Nous ne disons pas cela pour les besoins de la cause et simplement dans le désir d'activer le travail d'organisation. Nous le disons avec la conviction bien arrêtée, et basée sur des faits, que si le plan général d'installation n'est pas établi dans un délai très court, si les exposants probables ne sont pas mis en mesure de commencer leur travail le plus rapidement possible, le succès de la Section suisse sera gravement compromis. Le moment est venu, pour toutes les personnes qui ont à s'occuper de cette affaire à un titre quelconque, d'envisager nettement leurs responsabilités. Le travail d'organisation a été préparé de longue main par l'*Œuvre* et le *Werkbund,* qui ont rassemblé à l'usage de la Commission prévue par le message du Conseil fédéral, toute